

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2023

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le seize février deux mil vingt-trois à 18 h 15.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET
 Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

OBJET : **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 PAR ORANGE**

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE au 31 décembre 2022 :

1. Artères de télécommunication

- utilisation du sous-sol (conduite multiple)	0,416 Km d'artère
- artère aérienne	8,854 km d'artère

2. Emprise au sol

* dont armoire	1
----------------	---

3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2023 s'établit comme suit avec l'application du **coefficient d'actualisation de 1.56490** :

Patrimoine 2022	Patrimoine total déclaré 2022	prix unitaire	Montant redevance brut
Artère aérienne (km)	8,854	40.00 €/km	354,16 €
Emprise au sol d'armoires (m ²)	1	20.00 €/m ²	20,00 €
Artère souterraine conduite (km)	0,416	30.00 €/km	12,48 €
Montant redevance 2023			386,64 €
386,64 € x 1,56490			605,05 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir au maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE – CSPCF – TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

